

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 81 (1930)
Heft: 8-9: a

Nachruf: Nos morts

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

1° J'ai relu l'article de M. de Coulon (n° 7 du Journal) sans trouver quelles sont les « questions essentielles figurant en tête et en conclusion de cet article » auxquelles je n'ai pas répondu dans mon guide ou dans le « Journal ».

2° Je ne comprends pas que les gros bois puissent « rentrer dans la catégorie des arbres intermédiaires », ou alors le mot « intermédiaire » est employé ici dans un sens qui n'est pas le sien.

C'est dans ce même passage que M. de Coulon m'a reproché mon hérésie. Je constate qu'à présent la nature de l'hérésie a changé. C'était, la première fois, de couper des gros arbres pour parfaire la possibilité (p. 167) : « ils vont jusqu'à commettre un sacrilège cultural en proposant de sacrifier parmi les arbres sélectionnés en réserve par le jardineur quelques-uns des plus volumineux, aux fins de combler un déficit éventuel ». A présent, le sacrilège consiste à repasser une seconde fois dans la parcelle pour marteler encore quelques arbres : « retourner dans une division déjà traitée à seule fin de combler un déficit du compte possibilité constitue, nous le maintenons, un sacrilège dont tout jardineur conscient s'abstiendra ».

Le fond de notre controverse est là. Il y a, paraît-il, des forestiers dont l'instinct suffit pour tout prévoir, pour diriger si bien leurs martelages que c'est un sacrilège de repasser pour voir s'ils n'ont rien oublié. Je les admire, mais je me crois indigne de réclamer une place dans leurs rangs ! Je tiens beaucoup, en effet, à ce que les chiffres me montrent si j'ai bien ou mal fait ! Mais ce n'est pas du tout par « parti pris de refuser à l'art forestier la prérogative de diriger les opérations », et pas du tout « en m'efforçant de lui substituer la discipline d'une science exacte », mais seulement pour savoir, de façon sûre, si j'ai bien ou mal travaillé.

W. Borel.

NOS MORTS.

A la mémoire de M. Arnold Müller.

Le dimanche 25 mai, a été inaugurée, à Sompieu, dans la forêt entre Evilard et Orvin, la fontaine érigée à la mémoire de M. *Arnold Müller* qui a administré magistralement, comme on le sait, de 1881 à 1928, les forêts de la commune bourgeoisiale de Bienne.

Les communes bourgeoisiales de Bienne et d'Evilard, la municipalité de ce village, la Société du funiculaire Bienne-Evilard et la Société d'embellissement de Bienne, ont tenu à témoigner leur reconnaissance par ce monument, modeste sans doute, mais de belle inspiration.

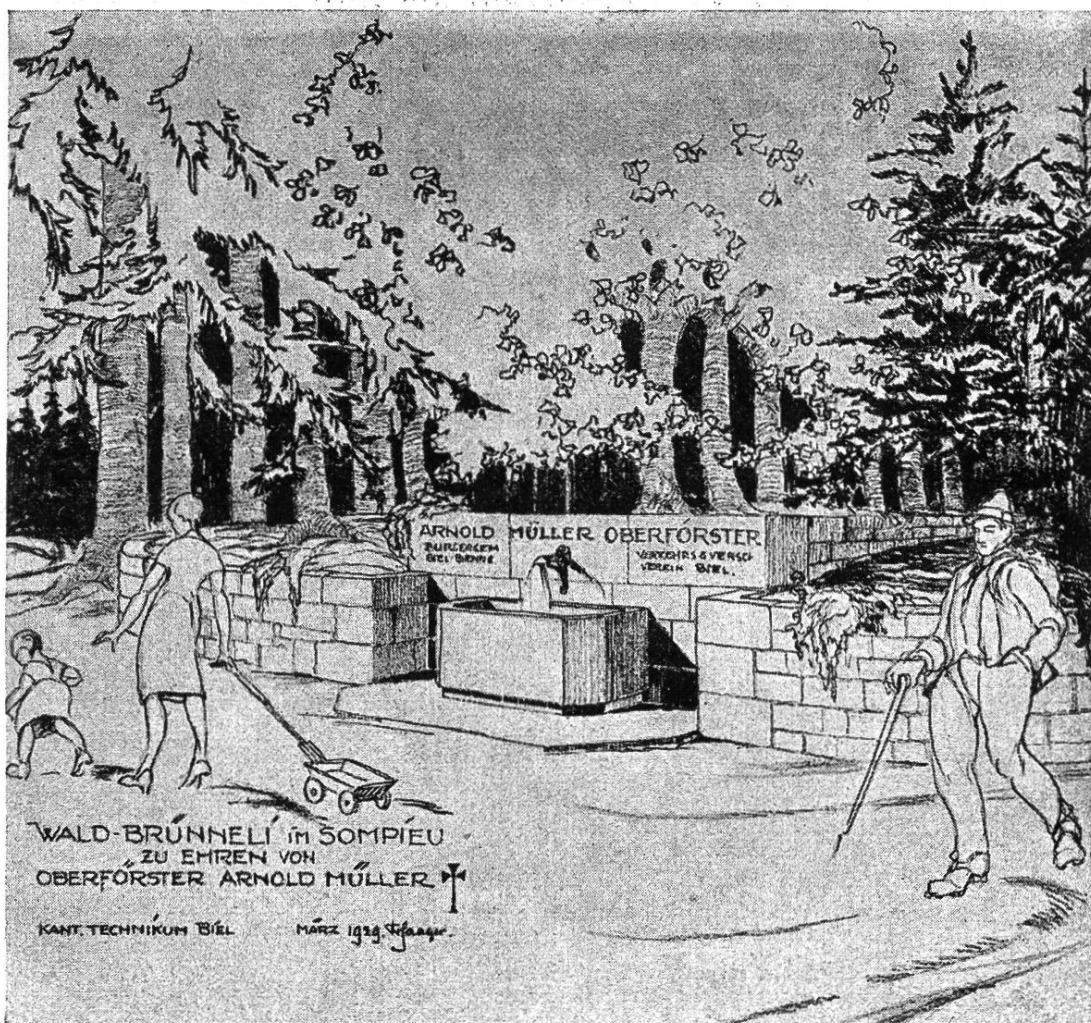
La cérémonie d'inauguration a été aussi simple que digne.

Les représentants des corporations et sociétés sus-mentionnées se sont réunis avec les parents et amis du défunt, à 10 h. du matin. Le temps était maussade et pluvieux.

La chorale du Club alpin ouvre la cérémonie par un chant.

M. *Verdan*, président de la Bourgeoisie de Bienne, après avoir salué l'assistance, rappelle les services rendus par M. Müller à la communauté et le travail magnifique qu'il a fourni aux corporations propriétaires des forêts de la contrée, pendant sa longue et utile carrière. Il remet ensuite la fontaine à la commune municipale d'Evilard.

M. *Brügger*, maire d'Evilard, remercie les donateurs au nom des autorités et de toute la population d'Evilard. Il rend hommage aux



belles qualités et vertus de M. Müller, lequel mérite de rester dans les mémoires comme exemple du fonctionnaire, du citoyen et du père de famille.

Après un nouveau chant de la Chorale, M. *Arnold Müller*, ingénieur, le fils aîné du défunt, remercie au nom des siens tous ceux qui ont collaboré à l'érection de ce monument, marque tangible du souvenir de leur cher disparu et de la reconnaissance qu'on veut bien lui garder.

Un dernier chant et la foule se disperse.

Il est encourageant et précieux pour les agents forestiers de pou-

voir constater, de temps à autre, que la République n'est pas toujours ingrate et que les vertus et qualités exceptionnelles d'un des leurs sont honorées comme il convient.

Bienne, 29 mai 1930.

F. H.

COMMUNICATIONS.

Un chêne porteur de gui.

D'après le professeur von Tubeuf à Munich, il existe trois races de gui (*Viscum album*, L.), savoir :

- 1° Le gui des feuillus, qui se propage sur tous les feuillus.
- 2° Le gui du pin sylvestre, qui se propage sur cette essence et très rarement sur l'épicéa.
- 3° Le gui du sapin blanc, qui se propage surtout sur notre sapin blanc (exception faite des *Abies* exotiques).

Le *gui des feuillus*, qui seul nous intéresse ici, est très répandu en Suisse. La liste de ses hôtes est fort longue, et il se rencontre sur la plupart de nos essences à feuilles caduques.

Par contre, il est extrêmement rare sur nos deux chênes (pédonculé et rouvre), et, au dire de M. M. Moreillon,¹ inspecteur forestier, à Montcherand sur Orbe, on ne connaît jusqu'ici, en Suisse romande tout au moins, que trois exemplaires de chênes porteurs de gui, y compris celui qui fait l'objet du présent article et qui est ma propriété. L'un des deux autres été découvert à Onex, canton de Genève, par M. W. Borel, inspecteur forestier cantonal, à Genève (voir « Journal forestier suisse » 1914, p. 211). Le second a été signalé par M. M. Moreillon, aux Cases, près St-Maurice (Valais)... (« Journal forestier suisse » 1920, p. 218.)

Le chêne qui nous occupe ici est situé sur le territoire communal de Chigny, à l'altitude de 435 m. C'est un chêne pédonculé âgé d'environ 70—80 ans, faisant partie d'une grosse haie de campagne. Cet arbre est malheureusement porteur de plusieurs branches sèches et il n'est pas assuré d'une longévité considérable. J'ai, du reste, donné l'assurance à la Société pour la protection de la nature que je ferai mon possible pour le conserver, puisqu'il constitue, d'après ce qui précède, une vraie rareté.

Morges, mai 1930.

J.-J. de Luze, a. insp. forestier.

¹ Les renseignements concernant le gui sur le chêne nous ont été obligeamment communiqués par M. M. Moreillon. La photographie qui accompagne cet article est de M. A. Pillichody, insp. forestier communal du Chenit. On y constate aisément quatre touffes de gui.